



COMMUNE DE TRIGANCE

Consignes collecte des encombrants

Afin de garantir un service public de qualité, nous vous remercions de prendre note des consignes suivantes dans le cadre de l'organisation du service de collecte des encombrants :

- ✓ La collecte des encombrants est réservée aux particuliers. Aucune collecte ne sera faite chez un professionnel
- ✓ Les encombrants doivent être déposés, devant le domicile de l'adresse renseignée, la veille au soir du jour de collecte. Les agents ne rentrent pas dans les propriétés ou couloir d'immeubles.
Tous les usagers doivent être inscrits en Mairie par mail mairie@trigance.fr ou par téléphone : 04-94-76-23-20 au moins 48h avant le passage programmé.
- ✓ Pour les personnes à mobilité réduite, le service est effectué en présence du demandeur et sous contrôle d'un responsable de la commune (ne pas oublier de l'anticiper)
- ✓ Les agents de la mairie et de la CCLGV peuvent refuser la collecte dans le cas où le volume ou la charge seraient trop importants.
- ✓ La collecte des encombrants est limitée à **2 articles par foyer et par passage.**
- ✓ Sont considérés comme encombrants : machine à laver le linge et la vaisselle, réfrigérateur, gazinière, poêle, sommier et canapé.

Les petits objets peuvent être déposés dans les déchetteries suivantes :

- ✓ Déchetterie de Comps sur Artuby route départementale 21 : Ouverture lundi, mercredi, vendredi et samedi de 8h00 à 12h00 ; tel : 06-29-41-65-41.
Toutes les infos sur :
https://www.dracenie.com/fr/reseau_des_decheteries
- ✓ Déchetterie de Castellane ZA de Chaudanne : Ouverture du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 et samedi de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30. Tel :04-92-83-39-21.